

Propreté et déchets

Collectes des déchets : 2021, l'année du changement

Vendredi 16 mars 2021

A compter du 1^{er} juillet prochain, les habitudes des habitants en matière de collecte de leurs déchets ménagers évoluent. Contenant, fréquence, jour de collecte ou encore type de collecte... tour d'horizon des changements à venir en Seine-Eure.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le territoire se compose de 60 communes. Issues d'au moins 3 anciens territoires (CASE, CCEMS et Roumois-Seine), chacune bénéficie d'un schéma de collecte hérité de son ancien territoire ; parfois très différent, voire inégalitaire, d'une commune à l'autre. L'Agglo souhaite aujourd'hui harmoniser ce schéma et ainsi proposer le même service, pour tous, sur toutes les communes.

Les collectes de déchets en porte à porte aujourd'hui

Des pratiques différentes sur le territoire

	Ordures ménagères	Tri	Déchets végétaux
Ex CASE Marché de collecte principal Reconductible 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> en bacs 1 fois / semaine (2 fois en centre-ville, collectifs et gros producteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> en sacs jaunes 1 fois / semaine (bacs dans les collectifs et chez les gros producteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> en bacs 1 fois / semaine de mi-mars à fin novembre
Ex CCEMS Convention SYGOM jusqu'au 30/06/2021	<ul style="list-style-type: none"> sans fourniture de bacs (sauf Gaillon* en bacs fournis par l'Agglo) 1 fois / semaine 	<ul style="list-style-type: none"> en sacs jaunes (sauf Gaillon* en bacs) 1 fois / semaine (bacs dans les collectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> pas de collecte (sauf Gaillon* en sacs fournis par l'Agglo)
La Saussaye, Mandeville, La Harengère Convention Roumois-Seine pour les OMR et le tri jusqu'au 31/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> en bacs 1 fois / semaine 	<ul style="list-style-type: none"> en bacs 1 fois toutes les 2 semaines 	<ul style="list-style-type: none"> en bacs 1 fois / semaine de mi-mars à fin novembre par l'Agglo Seine-Eure

* Gaillon : collectes gérées par l'Agglo depuis la fusion du 1er septembre 2019

Finis les sacs, place aux bacs

A compter du 1^{er} juillet, **la collecte du tri se fera en bacs jaunes de 240 L**. Actuellement, la majorité des communes du territoire (sauf les 8 communes ex-Roumois Seine : La Saussaye, Mandeville, La Harengère, Le Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des Bois, St Germain de Pasquier, Vraiville et Gaillon) trient leurs emballages dans des sacs jaunes à usage unique. Ces sacs seront abandonnés au profit de bacs jaunes, qui présentent de nombreux avantages :

- Equipement plus durable et pérenne
- Grande capacité de stockage (1 bac = 5 sacs) donc de tri
- Plus économique que les sacs sur le long terme

A quelques exceptions près (certains centres-villes commerçants), tous les habitants du territoire seront donc équipés gratuitement par l'Agglo Seine-Eure de bacs jaunes.

Pour les gros producteurs collectés par la collectivité (commerces, établissements scolaires, médico-sociaux, administratifs, associatifs...) et logements collectifs déjà équipés en bacs de tri, rien ne change.



Un passage tous les 15 jours

Toujours pour la **collecte du tri**, la fréquence évolue : **un passage tous les 15 jours** au lieu d'un passage hebdomadaire actuellement.

Cette adaptation de fréquence est rendue possible grâce à l'important volume des bacs. Plusieurs critères ont mené à cette décision :

- La nécessité de maîtriser les coûts. L'agrandissement du territoire, le passage en bennes monoflux (pour une meilleure gestion des flux ordures ménagères et tri) et le passage de la TGAP (*taxe générale activités polluantes*) de 3 €/T à 15 €/T en 2025 (taux imposé par la loi pour inciter à la réduction des déchets) sont autant de facteurs qui impactent le budget de la collectivité. Il fallait donc trouver des leviers d'optimisation des coûts.
- La volonté d'améliorer notre cadre de vie et de préserver l'environnement. Moins de camions sur les routes, moins de pollution atmosphérique et sonore, bacs jaunes plus durable que les sacs jaunes : des conséquences positives grâce à cette réduction de fréquence.

A quelques exceptions près (centres-villes commerçants d'Alizay, Gaillon, Le Vaudreuil, Louviers, Pont-de-l'Arche, Val-de-Reuil, logements collectifs et gros producteurs), tous les habitants du territoire profiteront d'une collecte de leurs emballages tous les quinze jours.

La fréquence de collecte du tri ne change pas pour les gros producteurs.

Rien ne change pour la collecte des ordures ménagères : ni le contenant (bac noir pour tous) ni la fréquence (un à plusieurs passages par semaine).

Ces évolutions de conteneurisation et de fréquence permettront par ailleurs une transition plus sereine et efficace vers la **simplification des consignes de tri des emballages**, qui entrera en vigueur en septembre prochain.

Extension de la collecte déchets végétaux

L'Agglo collecte depuis de nombreuses années les **déchets végétaux en porte à porte, grâce à des bacs**. Cette collecte, non obligatoire pour les collectivités, est très appréciée des habitants du territoire. La volonté de l'Agglo était de pouvoir l'étendre aux communes l'ayant rejointe progressivement : en 2019 puis 2020, les 8 communes ex-Roumois-Seine ont commencé à en bénéficier. Ce sont désormais les 16 communes ex-EMS (Ailly, Autheuil-Authouillet, Cailly-sur-Eure, Champenard, Clef Vallée d'Eure, Courcelles-sur-Seine, Fontaine-Bellenger, Heudreville-sur-Eure, La Val-d'Hazey Les Trois Lacs, St-Aubin-sur-Gaillon, St-Étienne-sous-Bailleul, St-Julien-de-la-Liègue, St-Pierre-de-Bailleul, St-Pierre-la-Garenne, Villers-sur-le-Roule) qui vont bénéficier de cette collecte dès le 1er juillet prochain. Un bac marron sera distribué aux habitants de ces communes. Les Gaillonnais, qui profitent déjà de cette collecte en sacs, seront également concernés par la distribution de bacs à déchets végétaux.

Cette collecte s'opèrera sur l'intégrité du territoire, de la semaine 11 à la semaine 48 chaque année, à raison d'un bac marron de 240 L par foyer maximum. L'éventuel excédent devant être apporté dans l'une des 8 déchèteries du territoire.

46 000 bacs à distribuer

Qu'il s'agisse de bacs jaunes pour le tri ou de bacs marrons pour les déchets végétaux, l'Agglo Seine-Eure va équiper gratuitement la population de 46 000 bacs de 240 L.

Livrés dans les mairies entre la mi-avril et fin juin, ils seront ensuite distribués aux habitants par les mairies (selon des modalités propres à chacune) entre mai et décembre 2021.

Les habitants concernés par ces dotations seront informés dans les semaines et mois à venir par leur mairie, toutes pleinement mobilisées aux cotés de l'Agglo pour cette révolution du tri et de la collecte en général.

+ d'infos

Pour toute question relative à la [récupération des bacs](#), les habitants peuvent se rapprocher de leur [mairie](#).

Pour toute question relative à la [gestion des déchets sur le territoire](#), la direction de la propreté et des déchets de l'Agglo Seine-Eure demeure le référent : proprete.urbaine@seine-eure.com.



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Agnieszka Rochowicz - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 07 72 37 51 42 - agnieszka.rochowicz@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)